

Aux membres du  
Conseil communal de Gland

Gland, 8 décembre 2021

Concerne :

**Conseil communal de Gland :**  
**Point 14 de l'ordre du jour rectifié de la séance du 11 novembre 2021**

**Rapport de la Commission Plan des zones au sujet de la réponse de la Municipalité au postulat de Rupert Schildböck de novembre 2020**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Comme notre règlement ne semble pas permettre de soumettre un rapport de minorité une fois le délai de dépôt passé et ceci même si le débat et vote sur un objet est reporté par le Conseil communal sur la base de l'article 88, je me permets de vous adresser ces quelques propos.

#### **Quelques remarques sur la forme**

Lors de sa séance du 7 octobre 2021, le Conseil communal a renvoyé la réponse de la Municipalité au postulat de Rupert Schildböck à la Commission de Plan des zones pour étude et rapport.

La Commission s'est réunie à deux reprises (11 et 19 octobre 2021), dont une fois (19 octobre 2021) en présence des représentants de la Municipalité et de l'Administration.

En complément de la réponse au postulat la Commission a envoyé un catalogue des questions à la Municipalité issu des échanges lors de la première lecture au Conseil communal ainsi que des échanges au sein de la Commission. Des réponses ont été reçues par la Commission le 25 octobre 2021, une semaine à peine avant le délai du dépôt du rapport de la Commission.

Le projet de rapport a circulé au sein des membres de la Commission le matin du 1<sup>er</sup> novembre 2021, quelques heures seulement avant le délai du dépôt du rapport final.

Après lecture du projet de rapport de la Commission j'avais pris la décision de ne pas signer sa version finale, une série des points devaient être clarifiée ou rectifiée.

Par manque de temps les propositions d'amendement du rapport n'ont pas pu être prises en compte. La demande de report du rapport de la Commission n'a pas été prise en considération par le 1<sup>er</sup> membre.

Lors de la séance du Conseil communal du 11 novembre 2021, le Conseil a accepté (sur la base de l'art 88 du règlement du Conseil communal) le report au 9 décembre 2021 du débat et vote sur la réponse de la Municipalité au postulat de Rupert Schildböck. Un débat ou vote sur la non-entrée en matière sur le point à l'ordre du jour traitant cet objet n'a pas eu lieu.

Je regrette que des questions liées à la procédure et à la manière de s'organiser aient passablement influencé le travail de la Commission. Cette problématique a pu être adressée lors d'une séance de la Commission (prévue de longue date) le 15 novembre 2021, permettant ainsi de clarifier comment la Commission devrait et va s'organiser dorénavant.

#### **Quelques remarques sur le fond**

Il faut aller consulter l'annexe au rapport de Commission pour trouver une réponse à la question clé posée par le postulant (cf. réponse à la question 7 sur la position de la Municipalité par rapport à l'idée de la mise en place d'un moratoire).

La différenciation de la Municipalité entre les termes « gel de projet » et « moratoire » comme évoqué à plusieurs reprises dans la presse et lors de échanges avec la Commission ne semble pas courant. Au Grand Conseil ces termes sont utilisés comme synonymes (cf. dans la réponse du Conseil d'État à la résolution de Raphaël Mahaim ; [19\\_RES\\_026](#)).

Malheureusement, le rapport ne reprend pas les réponses écrites reçues aux questions de la Commission, c'est qui est assez dommage au vu des informations supplémentaires qu'elles présentent. Reste à savoir pourquoi la Municipalité n'a pas déjà communiqué certaines de ses informations dans sa réponse initiale.

Les indications reçues au sujet du calendrier et les échéances concernant les différents plans à développer en lien avec l'aménagement du territoire de la commune de Gland semblent être assez optimistes sachant que le Conseil communal cherche des précisions et une mise à jour de l'ensemble des instruments de la planification urbanistique depuis plus de dix ans déjà (cf. [motion de Marco Ribeiro de novembre 2010](#) et le [préavis municipal 19-2012](#) qui en découlait).

La réponse de la Municipalité ne mentionne que très brièvement les différentes études que la commune est en train de réaliser ou va tout prochainement entamer. Elles sont cependant primordiales et vont - j'espère - enfin permettre d'avoir une vision de planification de l'aménagement territorial globale, transverse et plus claire.

Concernant la conclusion formulée à la fin du rapport de majorité, il me semble qu'elle dépasse les compétences de la Commission quand elle déclare qu'elle « (...) décline la demande de moratoire déposée dans le postulat de Rupert Schildböck ».

Il n'appartient pas à une Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité à un postulat de statuer sur la demande formulée par le postulant mais uniquement sur la réponse formulée par la Municipalité.

Ce n'est pas le rôle d'une telle commission de « répondre au postulat » ou « traiter le postulat », comme peuvent le laisser croire les formulations du rapport de majorité dans l'avant dernière paragraphe du chapitre intitulé « exposé » et dans le premier paragraphe du chapitre intitulé « informations ».

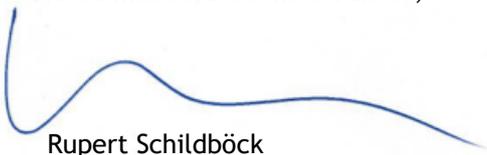
### **Conclusion**

Je remercie la Municipalité pour les informations transmises dans sa réponse initiale ainsi qu'en réponse aux questions supplémentaires de la Commission, mais regrette l'absence d'indicateurs plus clairs sur l'échéancier.

Je note avec intérêt que la Municipalité vise à mieux et plus régulièrement tenir informée la Commission de Plan des zones sur la planification communale de l'aménagement territorial.

Pour l'ensemble des raisons évoquées ci-dessus je ne vais pas soutenir le projet de conclusion de la Commission de Plan des zones.

Avec mes salutations cordiales,



Rupert Schildböck